



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 214(Rév.1)-F  
31 mars 1998  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

---

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

PLAN D'ACTION DE LA VALETTE

CHAPITRE 1

**PROGRAMME DE COOPÉRATION ENTRE LES MEMBRES DU SECTEUR DU  
DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**I.1 Introduction**

Le présent programme a pour objet de regrouper toutes les décisions prises par les conférences mondiales et régionales de développement, par les commissions d'études, par les groupes de travail associés ainsi que par le Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT).

**I.2 Conférences mondiales de développement des télécommunications**

On peut penser que, conformément aux dispositions de la Convention, le Conseil convoquera une Conférence mondiale de développement des télécommunications en 2002.

**I.3 Conférences régionales de développement des télécommunications**

Compte tenu du programme des réunions pour la période 1998 - 2002 et de la nécessité de planifier les réunions des commissions d'études prévues par la présente Conférence, le Directeur du BDT, d'entente avec le Secrétaire général, proposera au Conseil les noms des régions pour lesquelles de telles conférences devraient être convoquées.

## **I.4 Commissions d'études**

Conformément à la Résolution N° ... , la présente Conférence crée deux commissions d'études et définit les Questions qui leur sont attribuées pour étude ainsi que leurs méthodes de travail. Chacune des deux commissions d'études se réunira en principe à deux reprises au cours de la période. Les commissions d'études peuvent créer des groupes de travail et décider de leur programme de réunions, dans les limites de leurs contraintes budgétaires.

Les Questions suivantes ont été choisies par la Conférence pour être étudiées par les Commissions d'études 1 et 2 au cours de la période 1998-2002. Le Conseil voudra peut-être réfléchir à leur ordre de priorité à sa session de 1998.

### **Commission d'études 1**

- Question 1/1: Interconnexion
- Question 2/1: Accès/service universel
- Question 3/1: Etablissement d'un organe de réglementation indépendant
- Question 4/1: Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications
- Question 5/1: Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions
- Question 6/1: Facteurs propices à la création d'un climat favorable à l'investissement
- Question 7/1: Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux
- Question 8/1: Promotion des infrastructures et utilisation d'Internet dans les pays en développement
- Question 9/1: Rôle des télécommunications dans le développement social et culturel, y compris en ce qui concerne la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations indigènes
- Question 10/1: Transfert de technologie

### **Commission d'études 2**

- Question 1/2 Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile.
- Question 2/2 Communications pour les zones rurales et isolées:
  - a) Communications pour les zones rurales et isolées
  - b) Développement de télécentres communautaires polyvalents
  - c) Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales
  - d) Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays
  - e) Radiodiffusion et télévision rurales et communication pour les zones rurales et isolées

- f) Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées
- g) Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement

- Question 3/2 Analyse des technologies et des systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques
- Question 4/2 Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, compte tenu de certains aspects des technologies, des systèmes et des applications
- Question 5/2 Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé. Identifier et mettre en évidence les facteurs contribuant à la réussite de la mise en oeuvre de services de télémédecine
- Question 6/2 Développement et gestion des ressources humaines pour faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles, une attention particulière étant accordée aux questions d'emploi et d'égalité des sexes

### **[1.5 Comité consultatif chargé du développement des ressources humaines**

Conformément à la Résolution ..., la présente Conférence a créé un Comité consultatif chargé de fournir des directives et des avis en matière de développement des ressources humaines, de nouvelles technologies et de nouveaux services.

Les activités ou mesures précises du ressort du Comité consultatif pourraient être les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

- élaboration de Manuels pour les pays en développement;
- mise à jour des annexes des Manuels de l'UIT-D;
- élaboration de lignes directrices et de Manuels (études de cas);
- formulation de lignes directrices pour les pays en développement, en tenant compte de différents aspects: réglementation, financement, techniques, ressources humaines et maintenance;
- élaboration de Manuels pour la gestion et le développement des ressources humaines.]

## CHAPITRE 2

### PROGRAMMES D'ACTION DE LA VALETTE

#### Préambule

Le Plan d'action de La Valette s'appuie sur les résultats obtenus par le Secteur du développement des télécommunications dans un environnement des télécommunications en pleine évolution; il est axé sur des activités et des programmes qui visent à permettre la réalisation des buts et objectifs fixés à l'UIT-D aux termes de la Constitution et de la Convention. Outre les 6 programmes expressément énoncés dans le Plan d'action, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998) a souligné qu'il importait de créer un programme spécial en faveur des PMA et a élaboré un ensemble de questions qui doivent s'inscrire dans le plan opérationnel du BDT et qui seront intégrées dans les programmes, soit en tant qu'activité d'un groupe spécialisé, soit en tant qu'activité courante de l'UIT (voir l'annexe 1 du Chapitre 2). La Conférence a également mis l'accent sur la nécessité de parvenir dans ses programmes à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes et de tenir compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale comme les jeunes ou les populations indigènes. Les télécommunications d'urgence sont un autre domaine où il faut redoubler d'efforts. La collaboration avec le secteur privé doit être plus précisément définie et élargie pour refléter l'évolution du rôle des entités publiques et privées dans le secteur des télécommunications. En première priorité, il convient de chercher à résoudre le problème du passage à l'an 2000. L'UIT-D devrait également utiliser les mécanismes mis à sa disposition pour faire progresser les objectifs du Secteur exposés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998) ainsi que les possibilités offertes par les excédents de recettes dégagées par les expositions TELECOM. En outre, la mise en oeuvre de la planification opérationnelle et financière annuelle à l'intérieur de l'UIT-D est considérée comme essentielle pour optimiser l'efficacité du BDT dans la réalisation de son programme de travail.

Les échanges électroniques d'information sont utiles pour les processus de prise de décisions multilatéraux. Ces échanges doivent être encouragés dans tous les pays en développement, notamment dans les PMA, de manière qu'ils puissent y prendre part sur un pied d'égalité. L'UIT devrait contribuer à des projets durables à l'appui de ces objectifs.

Au cours de la période 1999-2003, les processus stratégiques du Secteur du développement intégreront toutes les Résolutions et toutes les Recommandations adoptées par la présente conférence ainsi que d'autres Résolutions et Recommandations pertinentes de l'UIT prises par d'autres conférences.

## **Programme 1: Réforme, législation et réglementation**

### **Objet**

L'objet de ce programme serait d'aider les Etats à préparer et à mettre en oeuvre leur réforme, compte tenu de la convergence technologique des télécommunications, de la radiodiffusion et de l'informatique, dans le contexte de la mondialisation progressive du secteur des télécommunications et de la radiodiffusion.

Cela supposerait, entre autres, l'élaboration de politiques nationales en matière de télécommunication, l'établissement d'organes de réglementation autonomes, l'élaboration de dispositions juridiques, nouvelles ou modifiées, et la conception de structures institutionnelles optimales.

Le programme examinera diverses façons d'aider les Etats à élaborer la structure de l'organe de réglementation, les mécanismes de financement des organes de réglementation pour garantir leur indépendance et fournir une assistance en matière de formation, octroi de licences, besoins en personnel et gestion d'ensemble.

### **Activités**

#### **1.1 Etudes et rapports**

- Publication annuelle du Rapport *Tendances générales de la restructuration des télécommunications*, en mettant en relief les lignes d'évolution sur le plan mondial et régional et en utilisant les informations réunies dans l'enquête annuelle sur la réglementation des télécommunications (voir l'activité 1.3).
- Elaboration et diffusion de Manuels et de Directives sur la réglementation, notamment sur les options structurelles pour l'établissement d'organes de réglementation; champ d'activités et autorité de l'organe de réglementation; procédures d'octroi de licences; interconnexion; service universel; réglementation de systèmes mondiaux, etc.
- Réalisation d'études de cas concernant différents modèles ou différentes solutions adoptées aux fins de réforme, en en présentant les avantages et les inconvénients.

#### **1.2 Ateliers/séminaires**

Une série d'ateliers/séminaires destinés aux représentants des organes de réglementation et/ou de décision sera organisée pour permettre l'échange d'opinions, de points de vue et d'expériences entre les pays sur des questions/préoccupations précises en matière de réforme. Ces ateliers/séminaires seront organisés sur le plan régional/sous-régional et dans la mesure du possible en collaboration avec les organisations internationales et régionales/sous-régionales pertinentes. Les participants seront principalement les représentants d'organes de réglementation ou, faute d'organe de réglementation proprement dit, des fonctionnaires chargés des fonctions de réglementation/de politique générale. Les ateliers et les séminaires seront réalisés suivant des moyens classiques, et électroniques grâce au Centre de formation virtuel (voir l'activité 1.4).

Des accords de partenariat et de collaboration seront recherchés avec les associations de réglementation existantes (par exemple l'ATRC - Asian Telecommunication Regulatory Council). Dans les régions/sous-régions dépourvues d'associations, l'UIT/BDT assurera l'instance de discussion.

### **1.3 Bibliothèque sur la réglementation**

Pour suivre la rapidité des réformes en cours dans le secteur, l'UIT/BDT créera une bibliothèque électronique où seront stockées des informations essentielles en matière de réglementation ainsi que les lois et législations fondamentales de tous les Etats Membres de l'UIT.

Cette activité suppose la réalisation des tâches suivantes:

- Faire connaître les politiques et réglementations nationales en matière de communication par la publication de l'enquête annuelle sur la réglementation des télécommunications de l'UIT/BDT.
- Améliorer la base de données sur la réglementation de l'UIT/BDT et fournir un accès en ligne.
- Etoffer le site Web sur la réglementation des télécommunications tenue par l'UIT/BDT et y inclure: des liaisons avec les organes de réglementation disposant de sites Web; les coordonnées de personnes à contacter pour tous les organes de réglementation; une information élémentaire concernant la réglementation pour tous les pays; un accès à toutes les lois fondamentales en matière de télécommunication et de radiodiffusion; des études et des rapports sur les grandes questions de la réglementation. Un dispositif de recherche sera créé afin de faciliter l'utilisation du système. Une aide sera en outre fournie aux organes de réglementation qui ne disposent pas encore de pages sur le World Wide Web.

### **1.4 Formation**

Cette activité vise à fournir une formation appropriée au personnel des organes de réglementation des pays en développement, parallèlement au programme de développement et de gestion des ressources humaines (c'est-à-dire le Programme 6). La formation s'appuiera sur les Manuels et les Directives élaborés dans le cadre de l'activité 1.1 et utilisera des moyens tant classiques qu'électroniques. La collaboration déjà établie avec des institutions de formation se poursuivra.

### **1.5 Assistance directe**

Au titre de cette activité, une assistance directe sera fournie aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés (PMA). L'UIT/BDT s'efforcera d'utiliser ses propres services d'experts, dans la mesure du possible, sous réserve des crédits budgétaires alloués.

Cette activité comprendra, entre autres, la fourniture d'une assistance sur le court terme pour aider les pays à:

- Elaborer leurs politiques générales et leurs stratégies en matière de communication et à mettre sur pied un mécanisme consultatif national.
- Mettre sur pied ou modifier la législation appropriée pour faciliter la mise en oeuvre de la réforme.
- Créer un ou des organes de réglementation - mettre en oeuvre les directives relatives à la création d'un ou des organes de réglementation - ou à rendre fonctionnel(s) le ou les organes de réglementation qui auront été établis, etc.

Etablir pour les organes de réglementation un "service d'urgence" qui pourra leur fournir de l'aide par téléphone, télécopie ou via Internet.

## **Programme 2: GII - Technologies, évolutions, applications - notamment GMPCS et Internet**

### **Objet**

La convergence des techniques de radiodiffusion et d'informatique, grâce au numérique, ouvre des horizons prometteurs en ce qui concerne la mise en oeuvre par les pays en développement de nouvelles technologies (adaptées).

L'objet du programme est d'aider les pays en développement à planifier, réaliser, exploiter, améliorer, gérer et maintenir des technologies adaptées dans leurs réseaux et services. La mobilisation des ressources devrait faire l'objet d'une attention particulière.

La recherche appliquée et le transfert du savoir technologique devraient contribuer à accélérer l'accès, à titre non discriminatoire, des pays en développement et des pays en transition aux technologies nouvelles et devraient s'effectuer sous différentes formes: symposiums, ateliers, conférences, séminaires, avis d'experts, etc.

Les questions de la fiabilité du réseau et de la qualité de service continueront de revêtir un intérêt considérable pour les pays en développement. A cette fin, le programme devrait être axé sur les problèmes de gestion, sur les techniques de commercialisation et sur la mise en oeuvre de services nouveaux compte tenu des lignes d'évolution récente constatées dans le développement des télécommunications, de la radiodiffusion et de l'informatique.

Conformément aux vœux exprimés par les conférences régionales de développement et autres instances compétentes, il est proposé de traiter en priorité les domaines technologiques suivants:

#### **a) Gestion du spectre et contrôle des émissions**

Il est proposé de renforcer les entités de réglementation dans les administrations parallèlement à l'établissement d'une structure nationale de gestion du spectre, pourvues des installations nécessaires d'assignation de fréquence et de contrôle des émissions. Il est proposé de poursuivre les activités relatives à la mise en oeuvre du système de base automatisé de gestion de l'utilisation du spectre (BASMS) tout en privilégiant la création à bref délai et la mise en oeuvre d'un système évolué de gestion automatisée du spectre (ASMS), opération comprenant l'élaboration de spécifications, la création de logiciels appropriés et l'élaboration d'une documentation spécialisée fondée sur ces spécifications, compte tenu des directives régissant l'élaboration de ces systèmes approuvées dans la Recommandation UIT-R SM.1370.

#### **b) Planification du réseau et de l'infrastructure**

La future infrastructure mondiale de l'information (GII) sera constituée de réseaux à fibre optique, de réseaux de radiocommunication de Terre et de réseaux de communications par satellite; de plus, les systèmes de communications personnelles mobiles mondiales par satellite (GMPCS), les systèmes téléphoniques mobiles cellulaires et de radiodiffusion de données joueront un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la GII. Les activités du programme devraient être axées sur l'évolution technologique de ces domaines et constituer une base documentaire solide pour permettre aux pays en développement de moderniser leurs réseaux. Les besoins de divers services, notamment de la radiodiffusion sonore, télévisuelle et de données, devraient y être reflétés. Une assistance et des avis sur les questions relatives à l'infrastructure de l'information devraient être fournis aux Membres de l'UIT et aux Membres de Secteurs de pays en développement.

### c) **Applications technologiques novatrices**

L'évolution d'Internet, du World Wide Web et des applications multimédias devrait être suivie de près et des avis spécialisés devraient être fournis aux pays en développement. D'autres applications novatrices de nouvelles technologies devraient être encouragées par des projets pilotes (par exemple télécentres ruraux, télémédecine, téléenseignement adapté aux divers stades de la vie, protection de l'environnement, etc.). Les solutions technologiques correspondantes devraient être intégrées dans la planification d'ensemble du réseau afin d'améliorer la durabilité des projets et de permettre la normalisation des systèmes en question. L'expérience acquise avec le PABA a montré combien il était productif et rentable de confier le travail de planification proprement dit et des responsabilités opérationnelles à un groupe d'action national et la poursuite de cette pratique devrait être encouragée.

#### **Activités:**

- 2.1** Elaboration de guides technologiques, de manuels de planification et d'ouvrages de formation aux techniques professionnelles.
- 2.2** Création d'outils/d'un support logiciel faciles à utiliser sur PC et organisation de cours de formation.
- 2.3** Organisation à intervalles réguliers de séminaires, de symposiums, d'ateliers, etc., régionaux sur les technologies nouvelles avec publication d'actes détaillés sous forme papier et électronique.
- 2.4** Fourniture d'une assistance méthodologique et spécialisée à des groupes d'action nationaux pour les aider à planifier et mettre en oeuvre des projets pilotes novateurs et à mettre l'information pertinente à la disposition des intéressés. Il faudrait encourager l'étroite coopération et le partenariat avec les Membres des Secteurs et l'industrie.
- 2.5** Fourniture d'une assistance technique à l'UIT et aux Membres des Secteurs pour les aider à élaborer les documents de projet, à mettre en oeuvre ces projets, à réaliser des études de faisabilité ainsi qu'à fournir des avis techniques sur des problèmes technologiques au moyen de brèves missions ou par correspondance.
- 2.6** Fourniture de services de consultance dans des domaines techniques aux Commissions d'études, à l'ONU ou à ses institutions spécialisées.

### **Programme 3: Développement rural et service/accès universel**

#### **Objet**

L'objet de ce programme est de continuer à promouvoir l'accès universel, non seulement aux télécommunications de base, mais également aux services de radiodiffusion et à valeur ajoutée et, en particulier, à Internet, en tant qu'outils de développement. A cette fin, le BDT continuera à collaborer avec d'autres agences de développement et avec le secteur privé à l'essor des techniques de l'information et de la communication (ICT), du point de vue, en particulier, des zones rurales et des zones isolées.

En priorité, il continuera de prêter son appui au programme, initié au titre du Programme 9 du PABA et du projet Spacecom, de projets pilotes d'établissement dans les zones rurales de télécentres communautaires polyvalents. L'objectif est de créer et de tester des modèles durables qui permettront d'assurer l'accès universel aux services mettant en oeuvre la technologie ICT dans les zones rurales et dans les zones isolées.



Les projets pilotes permettront d'apporter des réponses dans les domaines suivants: choix d'une technologie, politique générale et réglementation, tarifs et stratégies de financement, accords de partenariat, création de capacités, commercialisation de services, etc. Ils viseront à étudier les solutions appropriées permettant de fournir un service de radiodiffusion aux populations rurales mal desservies. Ils constitueront en outre un banc d'essai en vue de l'élaboration d'un contenu et de services adaptés aux besoins et aux conditions particuliers des pays en développement. Ils représentent donc autant de plates-formes idéales pour une collaboration tous azimuts entre le secteur privé et le secteur public et l'expérience qu'ils permettront d'acquérir aidera les décideurs dans leur tâche d'élaboration de politiques d'information et de communication appropriées et de projets d'infrastructure.

## **Activités**

### **3.1 Mise en oeuvre et évaluation de projet pilote MCT**

Le BDT continuera de prêter son concours aux projets pilotes d'établissement dans les zones rurales de télécentres communautaires polyvalents (MCT) en cours de réalisation ou prévus. L'UIT et ses partenaires internationaux se sont souvent engagés à en assurer le financement. La réalisation de projets pilotes supplémentaires se justifiera éventuellement pour garantir l'élaboration d'une gamme étendue de modèles alternatifs, adaptés à des conditions socio-culturelles et géographiques particulières. La participation et l'assistance du BDT sont particulièrement indispensables dans le domaine de l'évaluation et de la détermination de modèles durables et reproductibles fondés sur les pratiques les meilleures ainsi que des technologies appropriées, en vue de promouvoir la mise sur pied de MCT sur une large échelle et donc l'accès universel.

### **3.2 Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités (formation)**

Ces activités comprennent l'organisation de symposiums et de cours de formation destinés aux responsables des services d'information et de communication, aux techniciens, aux créateurs de services et d'applications, comme la télémédecine, le téléenseignement, le télécommerce, ainsi qu'aux utilisateurs finals. Plusieurs sont déjà prévus ou proposés dans le cadre des activités communes de planification en cours: par exemple, des symposiums régionaux sur la télématique au service du développement pour les Amériques, l'Asie et l'Europe, où des symposiums de ce type n'ont pas encore eu lieu, et le programme de formation à l'utilisation d'Internet pour l'Afrique dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et de l'Initiative sur la société de l'information en Afrique.

Lorsque la possibilité se présentera, ces activités seront associées aux projets pilotes MCT, véritables "laboratoires" où seront testées des applications présentant un intérêt pour les populations rurales.

### 3.3 Création d'un site Web

Création et tenue à jour d'un site Web BDT à part entière, décrivant programmes et activités, présentant les possibilités pour les partenaires, etc., et comprenant des liens à tous les documents pertinents produits par le BDT (contributions et rapports des Commissions d'études de l'UIT-D, études effectuées, rapports de mission non confidentiels, description de projets pilotes et de projets dont la réalisation est prévue). Les bases de données devraient être conçues de manière à être facilement utilisables pour mettre à jour la base de données PICTA<sup>2</sup> que gère le CRDI aux fins de coordination des donateurs.

#### **Programme 4: Questions financières et économiques, relevant notamment de l'OMC, tarifications, taxes de répartition, etc.**

##### **Objet**

Ce programme a pour objet d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à s'adapter au nouvel environnement des télécommunications en mettant en place les politiques financières appropriées, l'accent étant mis sur les domaines d'activité suivants:

- Fournir un cadre pour le suivi du deuxième FMPT.
- Aider les Etats à mettre sur pied de nouveaux systèmes de financement pour le développement de leurs réseaux de télécommunication, y compris les réseaux du service public de radiodiffusion.
- Aider les Etats, en coopération avec l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, dans les négociations AGCS.
- Aider les Etats à faire face aux conséquences de la réforme du système international de comptabilité et de règlement des comptes.

Les domaines ci-après feront l'objet d'une attention particulière:

##### **Stratégies et politiques de financement**

Fournir une assistance et des directives aux organismes de télécommunication et du service public de radiodiffusion (administrations, organes de réglementation, opérateurs, organisations régionales) pour les aider à élaborer des politiques et des stratégies financières, conseiller les décideurs sur les options disponibles en ce qui concerne l'adaptation de leur politique (missions d'experts dans les pays, participation à des ateliers sous-régionaux ou régionaux, publication de rapports annuels).

##### **Accords de l'OMC sur les télécommunications de base et AGCS:**

Fournir aux pays en développement, notamment en coopération avec l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, une assistance sur les questions se rapportant à l'AGCS, du point de vue du développement, compte tenu des principes énoncés dans le document de référence de l'OMC.

---

<sup>2</sup> PICTA = Partnership on Information and Communication Technologies for Africa, partenariat sur les techniques de l'information et des télécommunications pour l'Afrique, forum informel pour la coordination des donateurs. De nombreuses institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et l'UIT y participent, tout comme certaines agences bilatérales et un certain nombre de fondations.

## **Tarifs, système international des taxes de répartition et de règlement des comptes**

Aider les pays en développement à participer aux travaux du Groupe spécialisé de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et à fournir des contributions à leurs travaux, et plus généralement, aider les pays à revoir leur politique relative aux règlements internationaux.

### **Activités**

- 4.1** Contribuer à élaborer de nouveaux mécanismes de cofinancement, de gestion et de partage des recettes.
- 4.2** Publier et mettre à jour chaque année le rapport relatif aux institutions de financement, en créant un site Web sur ces institutions, afin de diffuser des informations.
- 4.3** Diffuser des informations (études de cas et modèles) sur le financement des télécommunications rurales selon des modalités qui satisferaient aux critères suivants: coût raisonnable et rentabilité acceptable.
- 4.4** Aider les pays à créer un fonds pour le service universel et l'accès universel adapté à leurs conditions particulières.
- 4.5** Améliorer la collaboration, entre autres, avec les banques de développement et avec Worldtel.
- 4.6** Renforcer les capacités de négociation des pays pour leur permettre de participer pleinement aux négociations, avec leurs partenaires.
- 4.7** Aider les pays à tenir compte dans leurs stratégies financières des changements intervenus dans l'environnement international des télécommunications en organisant:
  - une série d'ateliers pour aider les pays à planifier les étapes du processus de restructuration financière, compte tenu du document de référence de l'OMC;
  - des séminaires d'information régionaux visant à décrire l'incidence des Accords de l'OMC sur les télécommunications de base et les modèles d'engagements déjà souscrits par des pays.
- 4.8** Faciliter la réforme du système des taxes de répartition, de règlement des comptes et des tarifs en mettant sur pied dans chaque région une équipe de spécialistes nationaux sous la direction d'experts régionaux du BDT. Cette équipe sera chargée d'organiser, à l'intention d'entités publiques et/ou privées, des ateliers régionaux de formation sur les thèmes suivants:
  - gestion financière des entreprises;
  - méthodes de calcul des prix et des coûts.
  - méthodes permettant d'atténuer les conséquences, pour les pays en développement, de la réforme du système des taxes de répartition et du rééquilibrage des tarifs.

En outre, le BDT organisera une formation sur la mise en oeuvre d'une comptabilité analytique (par exemple dans le cadre des Centres d'excellence) et aidera les pays à mettre sur pied cette comptabilité analytique, en élaborant à cet effet des programmes informatiques appropriés.

#### **4.9 Aider la Commission d'études 3 de l'UIT-T à :**

- constituer une base de données et créer des pages d'accueil sur le Web, afin de pouvoir comparer les données macro-économiques, les données relatives aux coûts, les lignes d'évolution et les scénarios relatifs aux tarifs et aux règlements internationaux;
- présenter, au niveau régional ou sous-régional, les études de cas déjà menées à bien et à en valider les résultats dans le cadre des groupes régionaux de tarification de l'UIT-T ou de tout autre groupe de travail régional compétent (en veillant à éviter le double emploi avec les travaux des groupes régionaux de tarification). Les résultats des travaux de ces groupes devraient permettre de contribuer aux activités du Groupe spécialisé relevant de la responsabilité de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

**4.10** Encourager, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, la pratique de tarifs favorisant l'utilisation des réseaux de télécommunication par des services publics tels que l'enseignement, les soins de santé et le service public de radiodiffusion.

### **Programme 5: Partenariat de développement avec le secteur privé**

Encourager divers types d'accords de partenariat avec le secteur privé dans des activités se rapportant au développement des télécommunications, notamment:

- participer à des projets pilotes financés par des fonds publics ou des fonds internationaux, comme la formation professionnelle dans le domaine des télécommunications, la télémédecine et le téléenseignement;
- créer des coentreprises et des partenariats stratégiques avec des entités publiques et privées de toutes dimensions et de tous types dans tous les pays, en mettant tout particulièrement l'accent sur la création de partenariats entre le secteur privé des pays développés et celui des pays en développement pour renforcer le secteur privé dans ces derniers;
- faciliter les activités liées au développement du secteur des télécommunications et qui présentent des avantages pour tous les partenaires;
- oeuvrer à une meilleure compréhension entre les pays en développement et le secteur privé dans l'intérêt de tous les Membres de l'UIT-D.

#### **Activités:**

### **5.1 Coopération avec le BDT**

Le BDT s'engagera à:

- encourager la participation de nouveaux membres du secteur privé aux activités de l'UIT-D, en mettant en valeur les possibilités de participation au développement de toutes les activités de télécommunications présentant des avantages pour les clients potentiels, l'accent étant mis sur les clients des pays en développement;
- développer ses capacités en tant que source importante d'information pour la création de partenariats et de débouchés commerciaux avec les entités de télécommunication des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, afin d'encourager le secteur privé à participer aux activités et aux projets de l'UIT-D.

## 5.2 Collaboration avec le secteur privé

Le secteur privé aurait notamment pour tâche de:

- Recommander des mécanismes permettant au secteur privé, par l'intermédiaire de l'UIT-D, de participer plus étroitement au développement de la stratégie, à la conception de programmes et à l'exécution de projets du BDT et de jouer un rôle accru à cet égard, l'objectif étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications.
- Recenser des mécanismes propres à améliorer la coopération et des arrangements entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'entre les entités du secteur privé des pays en développement et des pays développés, en s'inspirant des Recommandations du Groupe UIT-2000.
- Donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé et de rechercher des moyens de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses petites entreprises des pays industrialisés qui ne connaissent pas les activités du BDT, en faisant en sorte que l'UIT-D suscite de l'intérêt pour le secteur privé, de telle sorte que les activités et la participation de ce dernier au Secteur du développement s'en trouvent renforcées.
- Fournir des avis sur la façon de mieux intégrer les contributions du secteur privé dans les activités du BDT, tout en assurant la transparence financière requise pour mieux faire comprendre les fonctions et les priorités de ce dernier.
- Examiner les produits essentiels de l'UIT-D qui devraient être mis au point par les Membres du Secteur et par le secrétariat du BDT.
- Etudier les moyens de faire en sorte que le renforcement de la participation du secteur privé figure dans le Plan d'action de La Valette et dans le programme de la prochaine période d'études.
- Coordonner ses activités avec celles du Programme 2, en particulier en ce qui concerne le suivi des activités sur les GMPCS.

On attend du Sous-Groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé qu'il donne des avis sur les modalités détaillées du Programme 5.

## **Programme 6: Renforcement des potentialités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines**

### **Objet**

Aider les pays en développement à renforcer leurs potentialités aux niveaux institutionnel et structurel grâce à la gestion et au développement des ressources humaines et aux activités de développement structurel. Ces activités utiliseront des techniques modernes, notamment le téléenseignement, la formation assistée par ordinateur et la téléformation afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, et de tenir compte des objectifs de développement liés aux questions de l'accès et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ces activités seront axées autour de six grands domaines:

- 6.1 Transfert de connaissances:** dans le cadre d'une formation professionnelle en renforçant les centres nationaux et régionaux pour s'adapter aux nouvelles technologies de centres d'excellence (y compris radiodiffusion), de partenariats avec les instituts de formation, en mettant l'accent sur des domaines comme la gestion du spectre, les techniques modernes de gestion et la formation des cadres supérieurs pour s'adapter à l'environnement réglementaire et commercial en pleine évolution. Cela inclut une formation pour la constitution de dossiers commerciaux, la gestion du processus de réforme sectorielle, l'introduction de nouveaux services et des techniques de marketing.
- 6.2 Echange d'expérience et de savoir-faire:** entre les Membres de l'UIT et le Secteur du développement au moyen de visites d'études, de stages, de tables rondes électroniques et par la constitution de groupes d'action chargés de faire porter toute leur attention sur les questions communes, par des réunions GRH/DRH régionales et interrégionales, par le programme de coopération technique entre pays en développement (CTPD), par le concours de tout autre service de consultance technique apporté aux commissions d'études de l'UIT-D et aux institutions des Nations Unies et par tout autre moyen efficace pour les Membres de l'UIT.
- 6.3 Assistance** aux organisations de télécommunication et de radiodiffusion en GRH/DRH: détachement d'experts pour de courtes missions, centre de formation virtuel, analyses des besoins de formation, études de faisabilité, conception et préparation de modèles de descriptif de projet, directives et outils pour des applications pratiques, assistance dans le domaine du financement et fourniture d'un appui professionnel pour la mise en oeuvre.
- 6.4 Diffusion d'information:** par l'amélioration du système d'information sur le développement des ressources humaines: informations et données sur les possibilités de formation professionnelle, meilleures pratiques et études de cas, matériel de formation, répertoire des centres de formation et publication du Bulletin trimestriel sur le développement des ressources humaines.
- 6.5 Renforcement des potentialités dans le domaine de la formation et des ressources humaines:** par le concept des centres d'excellence utilisant des institutions de formation sous-régionales renforcées et un réseau d'institutions pour les hauts responsables publics et les cadres supérieurs du secteur privé en mettant l'accent sur des questions telles que les politiques de télécommunication, la restructuration, la réforme réglementaire, la gestion du spectre, l'harmonisation des réseaux, les stratégies d'entreprise, les nouveaux services et les nouvelles technologies, la gestion d'entreprise, le développement et la gestion des ressources humaines et tout autre domaine d'intérêt déterminé par les Membres de l'UIT.
- 6.6** L'échange d'expérience et de savoir-faire entre les Membres de l'UIT et les Membres de l'UIT-D au moyen de tables rondes et par la constitution de groupes d'action chargés d'examiner les questions relatives à la dimension humaine et sociale de la restructuration du secteur des télécommunications dans les pays en développement.

### CHAPITRE 3

#### PROGRAMME SPÉCIAL EN FAVEUR DES PMA

[Voir Document 244.]

ANNEXE 1

**Liste des Questions d'étude approuvées par la Conférence à incorporer  
dans le Plan opérationnel du BDT**

**A Questions traitées dans le cadre de groupes spécialisés**

- 1) Investissements axés sur la maintenance - outils d'information et outils assistés par ordinateur pour l'évaluation des besoins d'expansion/de maintenance dans le cadre des appels d'offre pour les marchés d'équipement
- 2) Directives/procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance du logiciel des commutateurs SPC
- 3) Outils informatiques et procédures d'acquisition de données de trafic exemptes d'erreurs pour renforcer les systèmes de gestion du trafic des commutateurs SPC afin de satisfaire les besoins des marchés de télécommunication soumis à la concurrence
- 4) Les télécommunications et la télématique au service de l'apprentissage pour le développement
- 5) Collaboration entre les secteurs d'intérêt public et les exploitants de télécommunication
- 6) L'an 2000 - Problème du passage au millénaire
- 7) Etudier divers mécanismes permettant d'encourager le développement de nouvelles technologies de télécommunication pour les applications rurales

**B Questions traitées dans le cadre des activités courantes du BDT**

- 1) Le rôle des télécommunications et des technologies de l'information dans le développement économique
- 2) Obstacles économiques à l'accès aux services télématiques
- 3) Comment améliorer les services de télécommunication par satellite dans les pays en développement, et en particulier comment mettre en oeuvre les nouvelles applications technologiques fondées sur les satellites
- 4) Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement
- 5) Questions concrètes liées à la gestion des fréquences
- 6) Formulation d'une stratégie pour l'expansion des réseaux de télécommunication dans les pays en développement
- 7) Ville du savoir virtuel